

# BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POPULATION DE MADAGASCAR



Numéro 19 - Septembre 2006

---

## Les persécutions spécifiques aux femmes

Les 14, 15 et 16 septembre 2006 à Paris s'est tenu un colloque sur « Persécution des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile » organisé par le Centre de Recherche Politiques de la Sorbonne (CNRS/ Paris 1) dans le cadre du Réseau TERRA et du Programme « FRONTIERES » de l'Agence Nationale pour la Recherche. Nous vous proposons une synthèse (non exhaustive) des exposés présentés lors de ce séminaire.

### *Le mariage forcé d'Amina*

La genèse de ce colloque commence avec l'histoire d'une jeune fille de Djibouti, que nous appellerons Amina. Insouciante et gaie comme tous les enfants de son âge, Amina vit une enfance sans histoires, entourée de sa famille, de ses frères et de sa sœur aînée. Elle grandit et vient le jour où ses parents décident de la marier, elle et sa sœur, à leur propre convenance. Comment fuir cette union non désirée, imposée par la famille ? Elle se rend avec sa sœur dans les bureaux de la police pour dénoncer le forçage familial, mais les officiers les ramènent de force auprès de leurs parents. Les parents précipitent alors la cérémonie. Pour échapper à ce mariage forcé, la sœur aînée s'immole par le feu. Amina, quant à elle réussit à fuir, dans un endroit où ses parents ne pourront pas venir la chercher, en France. Elle y demande alors la protection de l'Etat, espérant qu'elle lui sera accordée. Mais Amina déchantait bien vite. Les violences et persécutions à l'égard des femmes ne sont pas reconnues comme ouvrant droit à l'asile, aux conditions spécifiées par la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 sur le statut des réfugiés.

Le cas d'Amina n'est pas isolé. Des millions de femmes dans le monde subissent tous les jours des mariages forcés, des grossesses ou des avortements imposés, des mutilations génitales, des stérilisations forcées, des tortures sexuelles,

des viols... Les multiples barrières et contraintes spécifiques endurées par les femmes dans le milieu où elles vivent sont un sujet difficile et très peu abordé dans le milieu de la recherche francophone. Questions délicates, se déroulant dans la sphère privée et ancrées dans des traditions sociales séculaires, ces coercitions diverses imposées aux femmes sont généralement dissimulées par les victimes elles-mêmes. La crainte du rejet de la communauté dans laquelle elles vivent, la peur de davantage de violence encore, conduisent ces dernières à accepter en silence ces violations de leurs droits et de leur liberté. Le silence, le suicide, ou l'exil, sont souvent les seules réponses disponibles pour ces femmes persécutées.

Jérôme Valluy, un des organisateurs de ce colloque, fut pendant plusieurs années juge au sein de la Cour d'Appel du Haut Commissariat aux Réfugiés. De nombreux dossiers, similaires au cas d'Amina sont arrivés sur son bureau, avec le plus souvent un rejet des demandes d'asile, le conduisant à se poser la question suivante : « Pourquoi cette non reconnaissance des persécutions spécifiques aux femmes dans les textes sur le droit d'asile ? ». Cette question a été traitée lors du Colloque au même titre que celle des connaissances des persécutions et celle de la mobilisation sociale autour de ce problème.

### *L'excision au Mali*

L'excision est une pratique très ancienne, qui remonte à 6000 ans avant Jésus-Christ. Elle n'était pas pratiquée uniquement en Afrique, mais également en Asie, en Inde, en Amérique Latine, en Australie, et même en Europe, mais elle a peu à peu disparu sauf en Afrique. L'Afrique de l'Ouest est une des dernières régions du monde où cette pratique est encore très courante. Au Mali, en 2003, 85% des jeunes filles sont excisées, les Soninké étant l'ethnie qui pratique cette coutume avec le plus d'assiduité. L'excision est considérée comme un marquage corporel visant à signifier l'appartenance de la jeune fille au patrilignage. Une jeune fille non excisée n'est pas « finie » et n'est pas une vraie Soninké. Elle ne peut pas contracter d'union à l'intérieur du groupe social, elle et sa descendance se retrouveront exclues de la communauté.

### *Les réfugiées de l'intérieur*

La volonté d'exciser les jeunes filles est tellement forte au Mali, que celle-ci dépasse même les frontières du pays. Les enfants d'immigrés maliens résidant en France n'échappent pas non plus à ce risque d'être excisés, contrairement à ce que leur lieu de résidence, un pays où ils peuvent jouir de davantage de liberté, peut le laisser croire. Les « réfugiées de l'intérieur », qui ne peuvent fuir pour demander l'asile ailleurs, sont la deuxième génération d'immigrés, éduqués à la française, allant au collège, au lycée, et poursuivant des études supérieures. Ils ne sont pas pour autant à l'abri de cette tradition encore profondément ancrée dans l'esprit de leurs parents. Le fait que les jeunes filles vivent éloignées de la communauté d'origine ne les tient pas hors de danger, bien au contraire. Les enfants vivant en France semblent représenter une « dette migratoire » pour leurs parents. Ceux-ci se sentent coupable de les « confisquer » à l'étranger, et ils sentent vis-à-vis de leur village d'origine l'obligation de « restituer » les enfants à la communauté à laquelle ils appartiennent. Les enfants doivent ainsi être ramenés au sein de la grande famille pour y subir tous les rites ancestraux au même titre que toutes les jeunes filles de leur âge. Le rapatriement d'adolescentes maliennes pour être excisées au village est donc courant. Le seul moyen pour celles-ci de retarder cette échéance est la poursuite de longues études qui

le plus souvent ne représentent qu'une façon de reculer l'inévitable.

### *Mariages forcés et suicide en Afghanistan*

Les victimes choisissent entre diverses manières pour tenter d'échapper à leur sort. Le désespoir conduit à des gestes extrêmes, allant jusqu'au suicide. Cette situation est devenue courante en Afghanistan où de très nombreuses jeunes femmes mettent fin à leurs jours pour échapper à une situation de contraintes spécifique. Depuis l'intervention militaire soviétique sur le sol afghan à la fin des années 1970, un grand nombre d'afghans sont partis en exil au Pakistan et en Iran. La situation de guerre a alors conduit de nombreuses jeunes filles, déracinées, désespérées, seules et sans soutien, à mettre fin à leur jour pour échapper à diverses tortures au cours du conflit. Mais le retour au pays des réfugiés afghans, en 2004 n'a pas mis fin à cette situation, bien au contraire. La situation au pays se révèle bien plus dure qu'en exil. La précarité est quotidienne, du point de vue matériel, et elle s'accompagne pour les jeunes filles d'un retour à des formes de répression traditionnelles, une vie familiale selon des normes anciennes, que la grande majorité des jeunes filles, nées et ayant vécu toute leur vie hors de l'Afghanistan, n'avaient jamais connues. En exil, bien que résidant dans des camps de réfugiés, ces adolescentes afghanes avaient été confrontées à différents modèles de modernité qui les ont marquées et elles ont reçu un début d'éducation. Le retour au village s'accompagne ainsi de la fin de la relative liberté qu'elles avaient connue dans les camps, avec un enfermement des jeunes filles à la maison et des mariages forcés selon des critères traditionnels. Le mariage afghan implique une abnégation totale à l'égard du mari, dans une société assez violente où selon un proverbe local « La place de la femme est à la maison ou au tombeau ». Les violences corporelles à l'égard de l'épouse sont un moyen courant et même favorisé pour « la bonne marche » du foyer. Chaque maison afghane est ainsi pourvue d'un bâton de bois à l'entrée pour « corriger » femme et enfants. Le mariage n'est pas seulement l'union de deux individus mais il scelle l'union de deux familles qui engagent chacune leur honneur dans la tenue de ce mariage. Accorder la main de sa fille et se soustraire à sa parole est un motif de

déshonneur définitif pour les parents, qui jamais ne toléreraient un refus d'obéissance de la part de leur fille, qui n'a alors aucun moyen de se soustraire à ces mariages arrangés. Cette situation qui a été acceptée et intériorisée par les femmes afghanes tout au long des siècles, est devenue intolérable pour la génération actuelle, chez laquelle la guerre et l'exil ont accéléré la prise de conscience. Dans ce contexte, des centaines de jeunes filles afghanes s'immolent par le feu pour échapper à cette privation totale de liberté et cette situation intervient surtout au moment de leurs fiançailles. Dans son essai sur le suicide, Durkheim souligne la fréquence des suicides dans les communautés qui interdisent le divorce, assimilant ce suicide à celui des esclaves, mettant ces deux statuts en parallèle. La situation est la même pour ces jeunes filles. Conscientes aujourd'hui qu'elles ont des droits, elles mettent fin à leur jour pour protester contre le déni de leur liberté.

#### *Le cadre juridique du droit d'asile*

La Convention de Genève du 28 Juillet 1951 définit en son article premier le réfugié comme « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». La définition du réfugié est donc « sexuellement » neutre, il n'est pas fait de distinction explicite entre les deux sexes. Les femmes peuvent craindre d'être persécutées pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances que les hommes, en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leur opinion politique. Mais les persécutions peuvent prendre des formes particulières à l'encontre des femmes et le sexe ou le genre peut également être le motif de la persécution. En effet, c'est parce qu'elles sont des femmes que certaines sont victimes de violences spécifiques, comme les mariages forcés, les viols en temps de guerre, l'exploitation sexuelle, les violences conjugales, les mutilations génitales, la stérilisation... L'interprétation de ce texte peut donc tout à fait être faite en faveur des femmes, et conduire à une protection de celles qui seraient victimes de persécutions.

Sur l'excision en particulier, une loi a été publiée en France en 1983 qui la reconnaît comme une mutilation et donc un crime. En 1988 a lieu le premier procès en assises pour excision, et en 2003, pour la première fois, une jeune fille obtient le statut de réfugié parce qu'elle a fuit son pays où elle était menacée d'excision. Juridiquement, l'excision est ainsi reconnue comme une persécution, mais il n'en est pas toujours de même dans la réalité. La non reconnaissance du droit d'asile aux femmes persécutées relève principalement d'une barrière idéologique qui consiste à penser que ces diverses contraintes imposées aux femmes, plus ou moins jeunes se déroulent dans la sphère privée, et qu'elles relèvent de prérogatives familiales. Une autre idée est celle selon laquelle l'excision, les mariages arrangés et les grossesses forcées ne sont pas des persécutions, mais sont des traditions propres à chaque société et qui ne nécessitent donc pas d'intervention extérieure. Le Canada a été le premier pays à reconnaître l'existence de persécutions spécifiques aux femmes et à élaborer des textes pour protéger les victimes, en leur accordant notamment le droit d'asile. En mars 1993, la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada a publié les « Directives sur les revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe ». Mises à jour en novembre 1996, ces directives ont inspiré d'autres pays, comme les Etats-Unis et l'Australie.

#### *Les mobilisations sociales*

Le sujet a pris de l'ampleur en France ces dernières années, et malgré l'absence de texte spécifique, diverses entités ont commencé à se mobiliser pour venir en aide à ces femmes persécutées en tant que femmes. Un large mouvement associatif a vu le jour, et divers groupes d'action militent actuellement pour faire reconnaître les persécutions spécifiques aux femmes, et pour faire préciser en ce sens les textes sur le droit d'asile. Des associations luttant pour les droits de la femme, comme la section française d'Amnesty International, Femmes de la Terre, la Ligue des Droits de l'Homme ou le Réseau pour l'Autonomie des Femmes immigrées et Réfugiées se sont regroupées pour fonder le Groupe Asile Femmes (GRAF). Le GRAF milite activement pour un changement dans les textes, et son action

consiste en une campagne d'information et de sensibilisation à la cause des femmes persécutées, et également en une collecte de signatures de diverses associations féminines sur un texte demandant des mesures nouvelles pour l'accueil des femmes persécutées. Le GRAF projette de publier à la fin de cette année 2006 un « Guide des demandeuses d'asile », pour faire connaître aux femmes et aux associations toutes les étapes d'une demande d'asile, de l'instruction d'un dossier aux recours possibles, en passant par les délais de traitement.

Une autre catégorie de mobilisation est le lancement en Grande Bretagne d'un vaste projet de recherche dénommé WASP, *Women Asylum Seekers from Pakistan* mené par le South Manchester Law Centre, en partenariat avec l'Université Manchester Metropolitan. Le but de la recherche est de connaître et de comprendre le trajet d'exil des Pakistanaises qui fuient leur pays pour aller au Royaume Uni, afin d'améliorer leur accueil et leur protection. Pourquoi partent-elles ? Comment se rendent-elles au Royaume Uni, et quelles sont les circonstances des retours forcés au Pakistan qui interviennent parfois ? La recherche se fait en collaboration étroite avec les acteurs du terrain, que sont les associations. Le but à moyen terme est d'influencer le législateur britannique dans ses décisions sur l'immigration et l'accueil des réfugiées Pakistanaïses.

De nombreuses actions et revendications pour faire reconnaître les persécutions spécifiques contre les femmes et pour faire amender la loi sur le droit d'asile en leur faveur voient ainsi le jour un peu partout en Europe. Si la recherche francophone est encore peu documentée sur le sujet, l'objectif à moyen terme des organisateurs du colloque est d'attirer l'attention des chercheurs francophones sur le sujet, et de les inciter à explorer davantage ce champ. Mieux connaître les persécutions et les violences contre les femmes, les stratégies des victimes, les structures d'accueil, les mobilisations sociales en leur faveur est un préalable à tout changement futur, au prochain pas en avant dans les droits et les libertés des femmes.

*Ando Rakotonarivo, IRD, Université Paris V*

### ***Des conférences comme si vous y étiez***

Il est quelques fois frustrant de ne pas pouvoir assister aux nombreux colloques, tels que celui que nous venons de vous présenter, qui se déroulent à Paris, Toronto ou New York. De plus en plus souvent, ces conférences sont audibles ou même visionnables sur le web, vous pouvez donc y assister de Madagascar. Voici quelques exemples, vous trouverez dans les BIP précédents d'autres manifestations visibles sur le web.

#### *L'Ecole Normale Supérieure de Paris*

Plus de 500 conférences de l'ENS (en lettres et sciences humaines) sont téléchargeables. A écouter par exemple un cycle de conférences sur le développement durable avec JC Hourcade (CNRS), J. Blondel (IFB) etc.

<http://www.diffusion.ens.fr/>

#### *L'Université de Tous les savoirs*

Vous pouvez écouter les conférences de l'UTS qui portent sur des domaines très variées. Pour ne citer que quelques exemples : un exposé de J.C. Chesnais (INED) sur l'économie et la démographie, de J.C. Passeron (EHESS) sur le raisonnement sociologique mais aussi un exposé de F. Guéritte (CNRS) sur les plantes, organismes marins et microorganismes : sources de médicaments anticancéreux

<http://www.tous-les-savoirs.com/index.php>

#### *Canal U*

Canal U est une fédération de chaînes de télévision des universités françaises sur internet. La chaîne Colloques et Conférences assure, en direct sur internet, le relais audiovisuel des manifestations, événements, colloques et conférences au niveau national et international depuis 2001. Les émissions produites (interventions et débats) restent à disposition sur le site internet de la chaîne à partir d'une base de données constituée des programmes.

On peut aussi écouter quelques uns des débats du Congrès International de la Population (Tours, 2005). Sur la Chaîne Science, un dossier thématique sur les *Masques et Rituels* vous propose (en autres) une interview intéressante de Jean Rouch sur l'utilisation de la vidéo en Anthropologie.

[www.calnalutv.fr](http://www.calnalutv.fr)

## ***Pour en savoir plus sur le colloque sur Persécution des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile et sur le réseau TERRA***

Créé en mai 2003, le réseau scientifique TERRA (Travaux, Etudes, Recherches sur les Réfugiés et l'Asile) s'est constitué au cours de Rencontres publiques organisées à l'Université Panthéon-Sorbonne ( Paris 1) et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Science Po, CERI). Les travaux, études et recherches du réseau TERRA ont d'abord porté sur les réfugiés et le droit d'asile puis se sont focalisés sur les camps d'étrangers ainsi que sur les processus de confinement des exilés et, par approfondissement sur les transformations des relations entre l'Europe, le Maghreb et l'Afrique. D'autres dimensions sont abordées : l'ignorance sociale des persécutions spécifiques aux femmes ; la professionnalisation des ONG et associations de solidarités aux exilés ainsi que leur subordination éventuelle à des logiques antinomiques. Un thème paraît transversal par rapport à tous les autres : celui de la montée des nationalismes et des xénophobies.

On peut obtenir plus d'informations sur le réseau TERRA et sur le colloque du 14, 15 et 16 septembre 2006 sur le site de TERRA :<http://terra.rezo.net/>

Sur ce même site, on peut télécharger des publications (TERRA-éditions) sur la questions des persécutions spécifiques aux femmes :

- Boyer M., *Les persécutions spécifiques aux femmes, ouvrent-elles droit à une protection internationale ?*
- Devidal P., *Pour un système de protection active des femmes réfugiées.*
- Gueguen M., *La permanence de la Cimade Ile-de-France pour les femmes étrangères victimes de violences : 2004-2005, actions réalisées et actions envisagées.*
- Goubin A. , *L'accueil associatif des demandeurs d'asile victimes de persécutions spécifiques aux femmes : l'exemple de la Cimade*, Univ. Panthéon-Sorbonne (Paris), Maîtrise de Science Politique, Dossier de recherche, Dir. J. Valluy, oct. 2005, 80 p.
- Le Coq C. , *Femmes de la Terre : une petite structure active et efficace*, Univ. Paris 1, Master de Science Politique (Première année), Dir. J.Valluy, sept. 2006, 42 p.



## ***Pour en savoir plus sur la question des persécutions et de la violence envers les femmes***

- Jaspard M. et l'équipe ENVEFF, 2001, *Nommer et compter les violences envers les femmes: une première enquête nationale en France*, Population et Sociétés, n° 364.

[www.ined.fr](http://www.ined.fr)

Comment quantifier les violences, définies comme les atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne ? Essentiellement vécues dans la vie quotidienne, fondées sur un rapport de force ou de domination, les violences restent la plupart du temps de l'ordre du privé, circonscrites à des affaires personnelles. Elles sont souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. Or, pour compter les violences, il faut les dire, et pour les dire, il faut les nommer : deux impératifs qui nécessitent la mise au point d'une méthode appropriée. L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, cf. encadré) est la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème. Afin de cerner le phénomène dans ses aspects multiformes, elle prend en compte l'ensemble des violences envers les femmes d'âge adulte, quel qu'en soit l'auteur. Les femmes ont été interrogées au sujet des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles subies au cours des douze derniers mois dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches.

- *Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*, OMS, Genève, 39p.

En raison de la déficience des données recueillies en milieu institutionnel, la prévalence des actes de violence familiale ne peut être chiffrée avec exactitude qu'au moyen d'enquêtes menées dans la population et consistant à interroger directement un échantillon représentatif de femmes sélectionnées au hasard. D'un autre côté, des recherches qualitatives plus approfondies permettent de mieux cerner les différents contextes de cette violence et sa dynamique, ainsi que de mieux comprendre comment les femmes, les enfants et les communautés en pâtissent. Enfin, des études sur les hommes peuvent donner des renseignements utiles sur les causes de la violence et l'impact de différentes formes d'interventions. Les recherches sur la violence à l'égard des femmes posent d'importants problèmes d'éthique et de méthodologie qui s'ajoutent aux problèmes posés par toute recherche. La nature même du sujet fait que les questions de sécurité et de confidentialité, ainsi que les compétences et la formation des enquêteurs, y sont encore plus importantes qu'ailleurs. Il n'est pas exagéré de dire que, faute de précautions suffisantes, l'intégrité physique et le bien-être psychologique des personnes interrogées autant que des chercheurs peuvent être menacés. L'Organisation mondiale de la Santé a donc formulé des recommandations au sujet des règles d'éthique à respecter pour les recherches sur la violence familiale. Ces recommandations sont disponibles sous forme d'un livret téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.who.int/entity/gender/documents/en/Priorite.femmes.pdf](http://www.who.int/entity/gender/documents/en/Priorite.femmes.pdf)

- UNFPA, 2006, *Vers l'espoir: les femmes et la migration internationale*, 107p.

Le rapport 2006 de l'UNFPA sur l'Etat de la population mondiale est consacré aux femmes et à la migration internationale.

Une partie du rapport traite des violences faites aux femmes : traite des femmes, exploitation des employés de maison, etc.

Le rapport est téléchargeable sur le site de l'UNFPA

[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)

- Concernant plus spécifiquement Madagascar, l'édition 2003 du rapport national du développement humain portait sur *Genre, développement humain et pauvreté*. La violence à l'égard des femmes est un sujet abordé dans le rapport avec notamment beaucoup d'informations sur la législation nationale et internationale protégeant les femmes.

Le rapport est téléchargeable sur le site du PNUD.

[www.snu.mg/pnud](http://www.snu.mg/pnud)

En 2003, a été publié un *Rapport sur la violence à l'égard des femmes et des fillettes à Madagascar* par le système des Nations Unies et le gouvernement malgache. (87p.). Il est consultable dans les centres de documentation des agences des Nations Unies.

En 2000, à l'occasion de la Journée Internationale de la femme, le ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance a produit un document sur la *Valorisation du statut juridique de la femme malgache*. Il fait un bilan de la législation et un bilan de la situation des femmes par région.

En 2005, La Japon International Cooperation Agency (JICA) a produit un document intitulé : *Madagascar Country Gender Profil (77 pages)*. La violence à l'égard des femmes est l'un des thèmes abordés. La JICA a réalisé des études équivalentes dans 52 pays sur les 5 continents. Tous ces rapports sont téléchargeables sur le site de la JICA.

[www.jica.go.jp/](http://www.jica.go.jp/)

## Recherche en cours

Après des études d'économie à l'université d'Ankatsoa à Antananarivo, Nirinjaka Ramasinjatovo prépare une thèse de démographie à l'université de Paris V. Elle est membre du programme "Dynamique démographique et développement durable". Elle bénéficie d'une bourse du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC – Coopération française)

La thèse porte sur l'analyse des rapports culturels, sociaux et économiques que la population rurale des Hautes Terres malgaches entretient avec son espace. Comment perçoit-elle son espace ? Comment gère-t-elle les contraintes que celui-ci lui impose et comment tire-t-elle parti des opportunités qu'il offre ? Pour y répondre, trois axes sont abordés. Le premier est l'occupation du sol en tant que produit/phénomène d'appropriation de l'espace. Nous entendons par appropriation ici la transformation d'un espace naturel afin de servir les besoins et les possibilités d'un groupe. Le second est la perception des distances aux services sociaux. Le troisième concerne la spatialité des risques et des réponses adoptées par la population pour y faire face. Les résultats montrent que malgré une constante à travers le temps, ces rapports à l'espace évoluent. L'attachement culturel à la terre reste aussi fort, mais sous les contraintes économiques et démographiques, les formes d'appropriation et de perception de l'espace sont de plus en plus basées sur des logiques de survie. Il est également constaté que la population étudiée a une forte capacité d'adaptation et possède ses propres critères et visions de l'optimisation de l'utilisation de l'espace. Ces connaissances pourraient contribuer entre autres à une meilleure compréhension et prise en compte de la dimension spatiale du développement en accord avec la perception locale, de la simple planification spatiale de la fourniture des services publics à l'aménagement des territoires.



## On parle de Madagascar

- Récemment, plusieurs émissions de Radio France Internationale (RFI) ont été consacrées à des questions de société à Madagascar.

L'émission du 23 août de l'*École des Savoirs* a traité de la scolarisation des filles à Madagascar avec un reportage dans une école de la commune rurale d'Ampitatafika (Antanifotsy).

[http://www.rfi.fr/francais/radio/editions/072/edition\\_19\\_20060823.asp](http://www.rfi.fr/francais/radio/editions/072/edition_19_20060823.asp)

Le 20 juillet, *Priorité Santé* était consacré à la prise en charge des personnes handicapées à Madagascar.

[http://www.rfi.fr/francais/radio/editions/072/edition\\_57\\_20060720.asp](http://www.rfi.fr/francais/radio/editions/072/edition_57_20060720.asp)

- Les actes du colloque de l'AIDELF (Association des démographes de Langue Française) de 2002 qui s'était déroulé à Dakar viennent de paraître. Il avait pour sujet : *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*. Un texte porte sur Madagascar :

Droy I., Rasolofo P., *Les facteurs de risque de maltraitance dans les ménages en situation précaire à Antananarivo*

On peut télécharger l'intégralité des actes sur le site de l'AIDELF.

<http://www-aidelf.ined.fr/>

Une partie des conférences du 16<sup>ième</sup> colloque international sur le Sida qui s'est déroulé à Toronto du 16 au 18 août sont maintenant visionnables sur le site du colloque. Parmi les très nombreuses communications, une traitait tout particulièrement de Madagascar :

*Integrated HIV/SRH clinical services for female sex workers in Fort Dauphin, Madagascar*, M. F. Mezantsoa

On peut télécharger cette conférence en document audio (en français et traduit en anglais):

[www.aids2006.org/fr](http://www.aids2006.org/fr)

## Se documenter sur la population

- Le *Journal of Refugee Studies* peut être lu en ligne. Une grande majorité des articles qui y sont présentés traitent des femmes et du genre, on y trouve quelques articles sur Madagascar.

<http://jrs.oxfordjournals.org/>

- La fiche de données sur la population 2006 du Population Reference Bureau est en ligne. Elle propose des données nouvelles par rapport aux années précédentes : taux de migration nette, données environnementales, sur les conditions d'hygiène des populations et les espaces protégés (tels que les parcs naturels).

[www.prb.org](http://www.prb.org)

- Le rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale qui a pour titre *Le développement et la prochaine génération* a été présenté le 16 septembre 2006. Voici un extrait du communiqué de presse.

« Pour les pays en développement dans lesquels la population des 12 à 24 ans se situe à un niveau record, consentir l'investissement voulu pour améliorer les services d'éducation, de santé et de formation professionnelle destinés à ces jeunes peut être un gage de forte croissance économique et de recul prononcé de la pauvreté. Tel est le message qui ressort du Rapport sur le développement dans le monde 2007 que la Banque mondiale rend public à l'occasion de son Assemblée annuelle de Singapour. À l'heure actuelle, on compte 1,3 milliard de jeunes dans l'ensemble des pays en développement. Cela constitue un chiffre sans précédent et présente, selon les auteurs du rapport, une occasion optimale d'investir dans les jeunes en question, car ils sont en meilleure santé et mieux instruits que les générations antérieures, et l'évolution démographique est telle qu'ils auront moins d'enfants à charge au moment d'entrer dans la population active. Si, par contre, on ne saisit pas cette occasion de mieux préparer les jeunes au monde du travail et d'en faire des citoyens actifs, on risque d'aboutir à des situations de désillusion et de tensions sociales généralisées (...).

Selon le rapport, près de la moitié des personnes actuellement sans travail à travers le monde sont des jeunes, et, dans la seule région Moyen-Orient et Afrique du Nord, ce sont 100 millions d'emplois qui devront être créés d'ici à 2020 pour stabiliser la situation à cet égard. Qui plus est, des enquêtes effectuées pour les besoins du rapport auprès de jeunes d'Asie de l'Est, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale révèlent que l'accès à l'emploi est, avec la sécurité personnelle, leur principal souci. »

Le rapport complet en anglais est en ligne ainsi qu'une version résumée en français de 25 pages.

<http://www.worldbank.org/>

- Vient de paraître : *L'avortement en Amérique Latine et dans les Caraïbes/ El aborto en América Latina y El Caribe*

Cette publication en espagnol est le résultat d'une revue de la littérature sur la question de l'avortement provoqué en Amérique Latine et dans la Caraïbe des années 1990 à nos jours. Elle comprend une base de données bibliographiques et une analyse thématique en 9 chapitres. C'est le fruit d'une collaboration entre des chercheurs d'Amérique Latine et de France dans le cadre du groupe de travail du CEPED "L'avortement provoqué : comparaisons internationales". Une version en français/ anglais/ espagnol est annoncée.

<http://ceped.cirad.fr>



Ce numéro a été coordonné par Clotilde Binet (Université Paris X - IRD) et Bénédicte Gastineau (IRD - LPED). Si vous souhaitez nous envoyer vos commentaires sur ce numéro de BIP ou des informations pour le numéro suivant, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [bipmada@yahoo.fr](mailto:bipmada@yahoo.fr)